

| | | |
|---|---|------------------------------|
| SERVICE / DIVISION | Service de l'urbanisme / Planification du territoire | No SD SD-2024-1353 |
| OBJET | Recommander au conseil de nommer la future rue située sur les lots 3 368 473, 6 357 481 et sur une partie du lot 6 357 482 du cadastre du Québec «Rue Mary-Cassatt» | |
| No dossier(s) interne(s) : URB-2022-6980 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 03-Val-des-Arbres Date CE souhaitée : 2024-05-29 Date CM souhaitée : 2024-06-04 | | |
| <p>Actions : TOPONYMIE</p> <p style="text-align: center;">Résolution du CCU : CT-2023-2 Toponyme : Rue Mary-Cassatt</p> <p>Requérant(s) Ville de Laval</p> <p>Représentant(s) Martin Gratton, chef au développement et infrastructures urbaines</p> <p>Adresse(s) Secteur de la rue Monet, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Matisse</p> <p>Lot(s) 3 368 473 6 357 481 6 357 482 (ptie)</p> | | |
| DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) | | |
| <p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le comité de toponymie a pris connaissance de la demande de nommer la future rue située sur les lots 3 368 473, 6 357 481 et 6 357 482 (ptie) du cadastre du Québec, dans le secteur de la rue Monet, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Matisse, dans l'ex-ville de Duvernay, dans le cadre de l'implantation des services municipaux (DSM-072). En raison de l'importance de son oeuvre picturale, il retient le nom de Mary Cassatt.</p> <p>Mary Cassatt (22 mai 1844, Pittsburgh, États-Unis d'Amérique - 14 juin 1926, Mesnil-Théribus, France), aussi connue comme Mary Stevenson Cassatt. Née dans une famille américaine d'origine française, elle est l'une des rares femmes artistes, avec Berthe Morisot, à épouser l'aventure impressionniste. Peintre, mais aussi aquafortiste de talent, cette grande amie d'Edgar Degas joue également un rôle de passeur entre la France et les États-Unis quant à la promotion de l'impressionnisme. Ses sujets de prédilection sont les portraits de femmes et les maternités, montrant une tendre complicité entre la mère et son enfant.</p> | | |
| <p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |

| | | |
|--|--|------------------------------|
| SERVICE / DIVISION | Service de l'urbanisme / Planification du territoire | No SD SD-2024-1353 |
| REMARQUE(S) Cette démarche est conforme aux critères de la politique de dénomination toponymique. Le nom choisi vise à améliorer la représentativité des femmes dans la toponymie lavalloise (critère 15). | | |
| EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de nommer la future rue située sur les lots 3 368 473, 6 357 481 et 6 357 482 (ptie) du cadastre du Québec «Rue Mary-Cassatt», et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2023-2. | | |